

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DES RÉFORMES EN IRLANDE.

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Le ministère anglais poursuit hardiment la politique conciliatrice qu'il a adoptée envers l'Irlande. Le bill de Maynooth n'était qu'un anneau du système de réformes arrêté par le Gouvernement. Sir Robert Peel a proposé d'abord au Parlement la dotation de Maynooth, parce que c'était le point qui devait soulever le plus de difficultés, exciter les plus violentes passions, vu que cet établissement est exclusivement catholique, et qu'il forme le foyer de l'enseignement théologique de l'Eglise d'Irlande. Mais après avoir triomphé de ces résistances, le Ministère vient de présenter à la Chambre des Communes (séance du 9 mai) un nouveau projet de loi ayant pour but de faire partager aux catholiques et aux presbytériens d'Irlande le système d'instruction supérieure dont les protestans anglicans avaient seuls joui depuis la Réforme. Autant qu'il nous est permis de juger du nouveau bill par l'exposition qu'en a faite sir James Graham (le bill n'est pas encore imprimé), il est basé sur les grands principes qui ont été proclamés dans la discussion de Maynooth par tous les hommes éminents de la Chambre : l'égalité des cultes devant la loi et la liberté de conscience.

Le triomphe de ces principes est sans contredit l'événement le plus important qui se soit passé en Angleterre depuis la Réforme. Leur adoption par les classes élevées prépare une contre-révolution religieuse dont le catholicisme ne peut manquer de profiter. On répond à cela que les classes moyennes, les bourgeois de boutique, sont imbus de grossiers préjugés et ne sont pas à la veille de les abdiquer. Mais quiconque est soit peu versé dans l'histoire d'Angleterre, sait très bien que les révolutions n'y ont jamais été faites par la classe qui vocifère dans les meetings anti-papistes, mais par l'aristocratie et la société éclairée et savante, qui tiennent moralement les classes moyennes et inférieures de la société dans un véritable état de servage. Ce fait social peut seul expliquer comment l'Eglise dissidente, qui est plus nombreuse que l'Eglise établie, n'a jamais pu la renverser. C'est que l'anglicanisme a su conserver l'aristocratie, qui lui est sous plusieurs rapports identifiée, tandis que le protestantisme dissident n'a su s'emparer que des boutiquiers et des marchands. Les classes moyennes de l'Angleterre sont aussi fortes, lorsqu'elles secondent l'aristocratie, qu'impuissantes quand elles se séparent d'elle. C'est pourquoi nous nous effrayons peu des manifestations anti-catholiques dont nous sommes témoins, et nous saluons comme un heureux augure pour l'avenir le changement qui s'opère au profit des idées libérales dans les sentimens de l'aristocratie britannique. Le bill organisant l'instruction supérieure de l'Irlande est un des premiers produits de cette heureuse réaction et un nouveau titre de gloire pour le ministère qui le propose. Avant d'en exposer les détails, quelques considérations sont nécessaires.

L'Irlande est le moins favorisé des trois royaumes sous le rapport de l'instruction.

L'Ecosse, avec 2,500,000 habitans, compte cinq universités. L'Angleterre possède Oxford, Cambridge, l'Université de Londres, sans parler de plusieurs grands établissemens qui offrent presque les mêmes avantages. L'Irlande, avec 9,000,000 d'habitans, dont 8,000,000 sont catholiques, n'a qu'une seule université, celle de Dublin, dont le grand établissement (le collège de la Trinité) est exclusivement protestant. Depuis 1793, les catholiques peuvent y recevoir l'instruction sans qu'on leur demande le serment du *test*, exigé dans les universités anglaises; mais on comprend les nombreuses objections que soulève leur présence dans une université établie sur de telles bases.

Le principe qui voulait faire prévaloir le culte anglican dans l'enseignement public a échoué de la manière la plus complète, et il a enfin fallu l'abandonner, non seulement en Irlande, mais en Angleterre même. Ainsi l'Université de Londres a été fondée sur le principe de la liberté de conscience, afin de permettre aux jeunes gens de toutes les croyances de prendre les grades que leur refusaient Oxford et Cambridge. Ce système a obtenu un tel succès, que l'Université de Londres, formée primitivement de quatre collèges, en compte en ce moment vingt-quatre, qui lui ont été successivement incorporés. Quelques uns de ces établissemens sont protestans, tandis que plusieurs autres sont catholiques. L'un d'eux est placé sous la direction de Mgr. Wiseman; un autre sous celle des Jésuites. A certaines époques de l'année, les élèves de ces divers collèges se présentent devant les autorités universitaires et subissent les épreuves qui doivent leur mériter les grades auxquels ils aspirent. L'élève de Mgr. Wiseman ou celui des Jésuites est accueilli

avec la même bienveillance que celui de *King's College*, où l'on n'admet que des anglicans de la plus rigoureuse orthodoxie. On demande compte à chacun de la science qu'il a acquise, sans s'inquiéter du maître dont il l'a reçue. C'est là un bel exemple de liberté d'enseignement donné à la France! Dans les universités d'Ecosse, les étudiants jouissent de la même liberté; l'Irlande seule offrait un odieux contraste.

Des commissaires parlementaires ont été nommés à différentes époques pour étudier cette importante question. Un rapport fut présenté à la Chambre en 1812, par les commissaires nommés en 1806, qui concluaient en faveur du principe de la liberté de conscience, si le Gouvernement désirait organiser l'enseignement supérieur avec quelques chances de succès. La commission formée en 1824 était arrivée à la même conclusion, et les nombreuses expériences faites sur l'instruction primaire démontraient que les catholiques d'Irlande n'accepteraient jamais un plan d'éducation qui compromettrait leur liberté de conscience.

Le système d'instruction primaire actuellement en vigueur fut, en 1831, basé sur ce principe :

« Les écoles nationales seront ouvertes aux chrétiens de toutes les dénominations, en conséquence aucun enfant ne sera tenu d'assister aux instructions religieuses ou exercices que désapprouveraient leurs parens. Chaque enfant jouira de la faculté de recevoir séparément et à des heures particulières l'instruction religieuse que ses parens jugent à propos de lui faire donner. »

Tant que le gouvernement anglais avait voulu faire de l'enseignement primaire un moyen de prosélytisme religieux, il dépensa d'énormes sommes d'argent sans pouvoir décider la population catholique d'Irlande à profiter de ces libéralités. Ainsi, en 1825, le parlement anglais vota 525,000 fr. à titre d'encouragement annuel à la société qui s'était formée sous le titre de : *Société pour répandre les écoles protestantes anglaises en Irlande*. Le plus grand succès obtenu par cette association fut d'établir 32 écoles, qui reçurent en totalité 2,300 élèves. Une autre société de propagande, qui recevait à la même époque une allocation annuelle de 150 à 180 francs, était arrivée à établir 226 écoles recevant 12,769 enfans, dont 4,000 seulement appartenaient à des parens catholiques. Tels furent les plus brillants succès des écoles primaires fondées dans un esprit de monopole anglican et de propagande protestante. Enfin, le Gouvernement établit un système d'éducation nationale basé sur la liberté. Ce système partagea d'abord les esprits; mais il paraît produire des résultats satisfaisants, et le clergé catholique en est généralement satisfait. En 1839, on comptait en Irlande 1,581 écoles organisées d'après le système nationale et recevant 205,000 enfans. A la fin de 1844, les écoles s'élevaient à 3,153, et les enfans instruits par elles dépassaient 395,000. Ce succès encourage de nouveaux essais, et le Comité national de l'instruction primaire après avoir divisé l'Irlande en 35 districts, va créer dans chacun d'eux une école-modèle où un enseignement plus élevé que dans les écoles primaires sera offert aux enfans de la petite classe marchande, placés dans l'échelle sociale au dessus des pauvres journaliers qui envoient leurs enfans dans les écoles primaires nationales. Tel est l'état de l'enseignement en Irlande. Il restait une importante lacune à remplir en organisant l'enseignement supérieur: c'est l'objet du nouveau bill que sir James Graham vient de proposer à la Chambre des Communes. En attendant de pouvoir l'apprécier dans ses détails, faisons connaître ses dispositions principales :

1. Trois grands établissemens d'instruction supérieure seront établis à Cork et Galway pour le midi de l'Irlande, et à Belfast pour le nord. Ce dernier sera plus particulièrement destiné aux presbytériens, et les deux premiers aux catholiques; mais ils seront tous trois ouverts aux protestans et aux catholiques.
2. Chacun de ces établissemens aura un président, un vice-président et dix ou douze professeurs. Ces derniers recevront au moins 7,500 francs d'appointemens.
3. Ces établissemens seront fondés aux frais de l'Etat, qui demande deux millions cinq cent mille francs pour achat de terrains et constructions des trois établissemens.
4. Le projet de loi alloue à chacun de ces collèges une dotation de 150,000 francs par an pour les supérieurs et professeurs de la maison.
5. Les élèves y seront instruits moyennant une rétribution, mais ils ne seront pas logés dans les établissemens où ils suivront les cours.

6. Les professeurs seront choisis par la Couronne.

7. Des mesures seront prises pour assurer que les professeurs ne convertiront pas leurs chaires en instruments de propagande religieuse, en y faisant de la controverse, et pour exercer un contrôle sévère pendant le temps qu'ils passeront hors de la maison. Le Gouvernement aura à s'entendre avec les autorités ecclésiastiques pour faire donner l'enseignement religieux selon le vœu des parents. Le projet de loi laisse plusieurs points dans le vague, afin de prendre l'avis de la Chambre avant de les déterminer. Il est certain que de nombreux amendements sont appelés à venir compléter le projet de loi actuel. Nous ferons remarquer que l'Université de Dublin et le collège de la Trinité restent complètement en dehors de cette mesure. Le Ministère a pensé qu'il serait peu prudent, ou au moins inopportun, de toucher à ces institutions pour ouvrir les portes aux catholiques et modifier leur constitution.

Le collège de la Trinité est destiné à former le clergé anglican de l'Irlande, de même que Maynooth sert de faculté de théologie aux catholiques. Ces deux établissements, pour conserver leur caractère spécial, doivent demeurer ce qu'ils sont aujourd'hui. Mais comme le collège de la Trinité et Maynooth peuvent suffire à l'enseignement théologique des clergés catholique et protestant, cette branche sera exclue des établissements ouverts aujourd'hui par la libéralité du Gouvernement. Les belles-lettres, les sciences, les arts, le droit et la médecine, rempliront les programmes de leur enseignement. Ces établissements formeront plutôt trois universités que trois collèges, dans le sens que nous attachons à ce mot en France. Mais le Ministère, pour ne pas compliquer la question principale, se réserve de décider plus tard si chaque établissement formera une université séparée pouvant donner des grades à ses élèves, ou si les trois collèges réunis constitueront une corporation universitaire ayant son siège à Dublin. L'essentiel, pour le moment, c'est de fonder les collèges, de les mettre en exercice; il sera temps ensuite de décider les questions qui se rattachent à leur existence, à leurs privilèges et à leur avenir.

Sir James Graham a terminé l'exposition du plan arrêté par le Gouvernement en remerciant M. Wyse, député de Waterford, d'avoir, par l'activité qu'il a déployée dans cette question, amené le Gouvernement à présenter le projet de loi soumis aux Chambres. C'est sur les pressantes interpellations de M. Wyse que sir Robert Peel prit, dans la dernière session du Parlement, l'engagement de pourvoir à l'éducation supérieure de l'Irlande.

Le représentant de Waterford a passé en revue, après sir James Graham, le projet de loi ministériel, en soumettant sur plusieurs points de sages observations à la Chambre, qui seront développées par lui dans les débats subséquents.

Une courte discussion à laquelle M. Sheil et sir Robert Peel ont pris part, a succédé à la première lecture du bill. Nous nous bornerons à dire aujourd'hui que les députés irlandais et catholiques ont tous approuvé le bill, tandis que le parti qui a attaqué le projet de loi de Maynooth l'a combattu, comme se rattachant au système de concessions adopté par le Pouvoir envers les catholiques romains. Le jour de la seconde lecture n'a pas encore été fixé. Les discussions qui vont s'engager sur cette importante mesure ne seront pas moins vives que celles soulevées par le bill de Maynooth. Nous les suivrons avec toute l'attention que nous avons donnée à ce premier projet de loi.

Comité central permanent.

Collecté dans le Quartier Ouest par M^{rs} O. Berthelet et B. Lyman.

Wm. Lyman et Cie.	£25 0 0
H. L. Routh	25 0 0
Mad. Mana	10 0 0
H. Wilson	25 0 0
Bryson et Ferriers	20 0 0
S. Foster et Cie.	12 0 0
A. Macfarlane	10 0 0
Alison et Cie.	25 0 0
Joseph Jones	25 0 0
R. et H. Corse	45 0 0
Blackader, Wilkes et Cie.	10 0 0
Carter, Cowan et Cie.	12 10 0
James Knapp	10 0 0
James Young	5 0 0
Robert S. Tyles	5 0 0
H. Seymour	5 0 0
M. J. Doolittle, (Exchange.)	5 0 0
W. Muir, jeune	5 0 0
D. P. Jones	7 10 0
J. B. Torry	1 0 0
Edwin Atwater	7 10 0
John Sutherland	5 0 0
Thomas Roston	5 0 0
W. Macfarlane	5 0 0
Robert Graham	1 0 0
Wm. Carr	2 10 0
Thomas Jenking	2 0 0
Cash	2 10 0
J. Holland	2 10 0
P. Richard	2 10 0
E. et G. Wright	2 10 0

H. Dubrule	1 0 0
J. B. Asselin et Cie.	1 0 0
John Fitzpatrick	1 5 0
Révd. M. Shaw	10 0 0
T. Ladymen	10 0 0
M. Hunter	5 0 0
M. R. Curer	10 0 0
Mad. M. Macdonald	5 0 0
Charberlain	5 0 0
David Allan	5 0 0
William Simpson	10 6
M. Peltier	5 0 0
M. Brault	5 0 0
Cash	10 0 0
M. Morley	5 0 0
H. Masson	10 0 0
T. B. Wragg	5 0 0
W. R.	10 0 0
E. Keislen	10 0 0
Cash	10 0 0
M. Ogden	1 5 0
Georges Fellowa	1 0 0
S. Milligan	1 5 0
Cash	5 0 0
Hales et M ^{rs} Dowall	1 0 0
M. W. Ross	1 5 0
Wm. Bellhouse	1 5 0
Cash	0 5 0
Donald Shearer	10 0 0
M. Selden	10 0 0
M. Hedge	1 0 0
Cash	10 0 0
M. Richer	5 0 0
M. Thomson	1 0 0
H. H. Macfarlane	1 0 0
E. Guy, N. P.	1 5 0
B. Frames	1 0 0
W. H. Richmond	2 6
J. Bethune	5 0
Henry Hunter	2 6
M. Bain H. Deary	2 6
M. J. Saunders	5 0
M. Creyk	10 0
Charles Brent	10 0

Samedi, 14 juin 1845.

Présent : M. Quiblier au fauteuil, H. Paré, écr., J. Bourret, écr.
M. Quiblier dépose en argent £1; et £6 12 6 de la part de la mission indienne du Lac des Deux Montagnes. Total £7 12 6.

M. H. Jackson dépose £5 de la part des Sœurs de la Providence; £1 11s. 11d., de la part des élèves de l'école des Demoiselles Fournier; et £1 de la part de M. Thomas. Total 10 11 14.

M. A. M. Delisle envoya 10s. de la part de M. Sol. Gibson.
M. Sinclair paya hier soir £21 10s 4d collectés par le révd. M. Musard et lui.

M. Stayner paya sa souscription £100
Le révd. M. Picard déposa les collections faites à la Côte des Neiges par

P. Lachapelle	£12 10 0
Olivier Hurtubise	1 0 0
A. Crevier	1 0 0
J. Cadotte	1 0 0
M. Provost	1 0 0
M. St. Germain	1 0 0
P. Picard	1 0 0
M. Renaud	1 0 0
Petites sommes	11 3 7

Total £30 13 7

Le révd. M. Caraf déposa les collections faites au courant Ste. Marie, par lui-même, S. Valois et W. Thompson, écra.

S. Valois	£10 0 0
John Ross	10 0 0
William Thompson	2 10 0
Mad. H. Stuart	2 10 0
John Gilbert	1 5 0
H. Descari	1 0 0
Petites sommes	5 14 11½

Total £32 19 11½

Total collecté aujourd'hui £203 17 6
Collecté jusqu'à hier 923 14 5
Total collecté jus qu'à ce jour 9436 11 11
2 ballots de hardes ont reçus de Mad. Glaseford et Mad. Phernes, collectés par elles dans la rue du Collège

3 paquet de linges fut reçu de M. Crasset.
A 4 heures le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE, Secrétaire.

Collecté dans les rues St. Joseph, St. Maurice, rue du Collège, Henri et une partie de la rue McGill :

Mad. Williams	£12	10	0
O. Fréchette	18	0	0
Cash		10	0
G. Hall	5	0	0
Mad. Delorme	10	0	0
L. Dufrene	5	0	0
C. Austin	2	10	0
W. Benny	5	0	0
L. Charlebois	2	10	0
Mad. Herse	1	9	8
—Rin	1	5	0
M. Ramsay	1	5	0
A. Gowan et Cie.	1	10	0
J. Glassford	2	10	0
J. Bostwick	1	5	0
Hutchin. Bires et Cie.	5	0	0
—Curran	2	10	0
Dicky	1	0	0
		10	0
L. Moody		10	0
—Millar		5	0
J. Chase		5	0
J. Patton	1	5	0
Mathewson et Cie.	1	5	0
J. Reamy		5	0
J. Milne	10	0	0
A. Kennedy	1	0	0
E. Cook	10	0	0
T. Andrews		5	0
D. M'Phail		5	0
R. Robinson		5	0
Mad. Parept		10	0
Mad. Slier		1	3
W. Grafton	1	0	0
J. Grant		10	0
H. Pelletier		10	0
M. do		2	6
Mad. Meyers		12	8½
Mad. Cushing		2	6½
—Baker		2	6
Mad. Gould		5	0
F. Chalut		5	0
Redhead et Allan		10	0
G. Hanless		5	0
Cash		10	0
Baltazare	1	0	0
J. Lussier		5	0
A. M'Adam		2	6
Unc Dame		2	6
Lawly	1	0	0
W. Watson	1	5	0
V. Decari		5	0
Rodier		5	0
B. St. Onge		5	0
—Pomainville		7	6
—Vari		2	6
O. Rodier		2	6
M. Gravel		5	1
J. B. Bélingo		5	0
Mad. Bélingo		10	7½
Mad. Richie		1	2
—Pigeon	2	0	0
Mad. Stewart		1	3
T. Cole		3	1½
—Ferns		1	3
P. Mitier		2	6
—Fournier		3	1½
—Dufraime		5	0
Dlle. Duff		3	0
Johnson		5	0
John Sloan		5	0
Cash		1	2
P. Murphy		10	1
J. Mahony	1	5	0
Wm. Slack		5	0
C. M'Cormick	1	5	0
J. P. Hewet		5	0
Cash		2	6

D. Grant	5	0	0
—Pomaneur	1	3	0
J. Cavanah	3	11	0
J. B. Leluque	6	3	0
Mad. Labadie	2	6	0
—Courville	5	0	0
—Provenché	5	0	0
Mad. Maranda	1	10	1
—Slouche	1	3	0
Cash	1	3	0
—Curigan	2	6	0
J. B. Reneau	13	0	0
Cash	3	9	0
—Patrick	5	0	0
—Groves	5	0	0
—Houle	1	0	0
H. Derrough	1	0	0
Cash	2	6	0
—Dyer	1	4	8
St. Amour	1	0	0
Cash	5	0	0
B. Parent	1	5	0
—Ferres	1	10	0
—Vaux	1	0	0

Total 146 17 7½

Lundi, 16 juin 1841

Présents: M. Qublier au fauteuil, Benj. Holmes, écr. H. Paré, écr., J. Bourret, écr.

Les souscriptions suivantes furent reçues:

Wm. Machean, foreman de la distillerie de St. Pierre	£1	5	0
Une souscription additionnelle de M. Nolan	5	0	0
Cash	19	0	0
M. Jackson paya sur sa souscription	3	2	0
De la part de M. Guinet, de NewYork, par A. Cuvillier, jr., écr.	1	5	0

Total 11 12 0

Le trésorier mit devant le comité l'état suivant :

Argent reçu jusqu'au dernier rapport	£9,232	14	0
14 juin, reçu du comité	203	17	6
Montenach	10	0	0
Du quartier Est, par M. Anderson	12	5	0
Par B. Lyman et B. Gibb, écrs.	231	13	0
16 juin, envoyé, sous l'anonyme	12	10	0
Reçu du col. Campbell	5	0	0
do de G. S. Larocque, écr.	5	0	0
do du comité	11	12	0

Total de l'argent reçu jusqu'à ce jour 29,724 11 11
A 4 heures P. M. le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE, Secrétaire.

QUARTIER EST.

J. A. Taillhades	5	0	0
QUARTIER ST. LAURENT.			
M. Watson	1	5	0
Miss Fisher	2	10	0
Laurent Peton	1	5	0
Jno. Arvell	1	5	0
Petites sommes	7	5	4
A. Friend	5	0	0
Eglise protestante française	2	0	0

Total 20 10 4

QUARTIER DE LA REINE.

M. Utting	1	5	0
Frs. Conner	1	0	0
Petites sommes	4	4	3
John Arnton	1	5	0
Andrew Palmer	1	5	0
Jas. Breckanridge	2	10	0
Cash	1	5	0
A. P. Tipson	1	5	0
A. McArthur	1	5	0
Jno Tipson	1	5	0
Cash	1	0	0
W. McKinlay	1	0	0
Noah Shaw	2	10	0
Wm. Gibbon	2	10	0
Wm. Kerr	5	0	0
S. B. Bonner	1	5	0

MÉLANGES RELIGIEUX, SCIENTIFIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

W. Spier	5 0 0
Jos. Jackson	1 0 0
Petites sommes	5 17 0½
Total	40 11 3½
<i>Collecté par D. Torrance, B. Lyman, O. Berthelet et B. H. Lemoine, Ecrs. :</i>	
I. Buchanan et Cie.	100 0 0
Moore, Ure et Cie.	12 10 0
C. Dorwin	5 0 0
C. J. Dunlop	5 0 0
R. Frost et Cie.	12 10 0
James Cuthbertson	5 0 0
Twiname, Brothers et Cie.	25 0 0
Gilmour et Cie.	100 0 0
Jas Fox	5 0 0
Wm. Bradbury	27 10 0
J. Arthur	5 0 0
Peter Dunn	5 0 0
Cash	5 0 0
Harrison et McJavish	10 0 0
Cuvillier et fils	50 0 0
J. Leslie et Cie	25 0 0
R. Hallowell	1 10 0
J. Gibson	1 0 0
Jas Fleming	1 0 0
Frs. Bethell	1 0 0
Cash	3 15 0
John Eadie	2 10 0
H. Benson	2 10 0
Joseph Kirkup	1 5 0
Cassiday et Mooney	1 5 0
John Georges	1 5 0
Budden et Vennor	20 0 0
Waddel, Brown et Cie.	2 0 0
Mad. Lorimier	2 10 0
Smith et Morgan	1 5 0
Petites sommes	5 2 7
Total	553 17 7

<i>Collecté par M.M. B. Lyman et Benajah Gibb, dans la matinée du 6 juin, dans le quartier Est :</i>	
J. B. Smith et Cie.	10 0 0
J. Rhodes	5 0 0
Thomas Kay	12 10 0
Ryan et Chapman	25 0 0
Cummingham et Way	25 0 0
Andrew McGill	5 0 0
J. Mackay	5 0 0
L. Chassut	1 10 0
P. Roland	2 10 0
Moore, Ross et Cie.	1 5 0
J. B. Paré	1 5 0
H. B. Smith	2 10 0
M. Munroe	5 0 0
John Watts	5 0 0
M. Crank	5 0 0

<i>Collecté par M.M. Peter Dunn et Benajah Gibb, le 7 juin dans le quartier Est :</i>	
G. W. Campbell M. D.	£6 5 0
A. F. Holmes	5 0 0
W. R. Rayside	2 10 0
R. W. Rexford	0 10 0
N. P. Kurezyn	1 5 0
Dr. Fraser	1 5 0
M. Charles	1 10 0
M. Atkinson	1 5 0
E. L. McLean	6 0 9
W. Donal	0 2 6
J. R. Ennis	0 10 0
M. Garrett	0 5 0
A. H. Scott	0 2 6
M. Kelley	0 10 0
James H. Springe	1 5 5
Cash	2 15 0
John Jones	1 10 0
John Smith	1 5 0
M. Sencou	1 5 5
Cash (nom inconnu)	1 0 0
Reçu par M. Gibb	127 5 6
C. T. Palsgrave	10 0 0
Mad. Palsgrave	10 0 0
Total	147 5 6

<i>Addition de la somme collectée par M.M. Peter Dunn et Benajah Gibb :</i>	
B. Hart et Cie.	£25 0 0
Widow Blythe	1 0 0
W. Peddie et Cie.	25 0 0
J. M. Tobin	12 10 0
Muir et Brothwic	15 0 0
Cash	0 10 0
Hearle, Waterman et Cie.	2 10 0
Jno. Ross jeune	0 7 6
Robert Esdale	2 10 0

Total £84 7 6
Mercredi, 18 juin.

Présent : M. Quiblier au fauteuil.
Les sommes suivantes furent reçues :

D'une personne inconnue par les mains du révd. W. Adamson	£22 10 0
D'une partie du faubourg St. Joseph, par le révd. M. Granjon, M.M. W. Dow et John Mathewson	29 15 4
D'un inconnu par les mains du révd. M. Hudon	1 0 0
De Mlle. W. H. Gray, rue St. Louis	1 0 0
Reçu ce jour	34 5 4

Le trésorier mit devant le comité l'état suivant :

Argent reçu jusqu'au dernier rapport	9724 11 11
Reçu du capt. Tylor	10 0 0
M. John Kelly et Cie.	30 0 0
Major Coleman	5 0 0
QUARTIER EST.	26 0 0
Reçu de M. Kaby Hawkesbury	5 0 0
M. Dr. Aikin	10 0 0
A. Furniss, écrivain	25 0 0
Jean Brunéau	50 0 0
18 juin, reçu du comité	34 5 0

Reçu jusqu'à ce jour	9909 17 3
Le trésorier pour la campagne annonça qu'il avait reçu de la paroisse de St. Marc	
De la paroisse de Boucherville, par M. Pepin, curé	45 0 0
De St. Jean-Baptiste, par M. Charles Desnoyers	17 6 1½
De St. Constant par le Dr. Dugas	13 2 0
De Répigny, par P. Bodoïn (Et 2 paquets de hardes)	33 6 10
De Sorel, par Messire Kelly en compte	41 0 0
De Ste. Mélanie, par Messire L. S. Guyon	7 11 3
De la Rivière des Prairies par M. Simard	28 19 3½
Total	190 17 10½

Le trésorier fut prié d'envoyer immédiatement à Québec £3000
Un paquet de hardes fut reçu de St. John, de M. Thos. Johnson
A 4½ heures le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE, Secrétaire.
Collecté dans la partie du faubourg St Joseph, par le révd. M. Granjon, M.M. Wm. Dow et John Mathewson.

John Mathewson	12 10 0
T. M. Bryson	2 10 0
Masson et Farlinger	2 10 0
McPherson Bryson	1 5 0
M. Cardinal	1 5 0
Jos. Parent	1 0 0
Jos. Versailles	1 0 0
M. Prévost	1 0 0
Petites sommes	6 5 4

Total £29 5 4

Sommes additionnelles collectées dans le Quartier Est :

Le Baron de Longueuil	25 0 0
M. juge M'Cord	5 0 0
Joseph Bourdon	1 0 0
Total	31 0 0

—Notre honorable maire, dont la conduite pendant et depuis la journée désastreuse du 28 mai, est au-dessus de tout éloge, a rendu hier au soir, dans le conseil de ville, à la généralité des citoyens de Saint-Roch, un témoignage que nous avons entendu avec la plus vive satisfaction, en ce qu'il nous fait espérer de voir disparaître l'obstacle contre lequel paraissaient devoir échouer ses efforts et ceux de ses dignes collaborateurs pour faire rebâtir Saint-Roch sur un plan amélioré et propre à prévenir le retour de semblables catastrophes. Cet obstacle était le mauvais vouloir apparent de quelques-uns des propriétaires incendiés. Son Honneur les a rencontrés dimanche, après vêpres, à la porte du couvent des Sœurs de la Congrégation ; il a trouvé beaucoup de zèle et de bonne volonté chez eux, et les améliorations praticables ont été demandées par la plupart des propriétaires eux-mêmes.

Cependant il existe encore de l'opposition dans des quartiers où l'on devrait le moins s'y attendre, mais il faut espérer que les opposants finiront par entendre raison.

Les résolutions suivantes ont été adoptées hier par le comité général de secours :

1° Qu'il est nécessaire que les propriétaires de maisons incendiées qui sont en retard, profitent sans délai du court intervalle de temps qui nous reste avant l'hiver, pour reconstruire leurs demeures.

2° Que l'alignement des rues qui pourront être élargies, ainsi que celui des autres rues, soit donné immédiatement.

3° Que, comme il est désirable d'obtenir le consentement des propriétaires qui devront céder le terrain nécessaire pour l'élargissement de certaines rues, il soit résolu par le comité général de secours de venir en aide à la corporation et de s'engager à distribuer aux propriétaires, qui se montreront les plus raisonnables, des secours proportionnés aux sacrifices qu'ils auront faits dans l'intérêt général.

4° Qu'il soit recommandé à la corporation de demander par avis public des soumissions pour la fourniture de briques à bâtir, tuiles et ardoise à couvrir, chaux et autres matériaux de construction à tel montant et sous tel délai qu'elle jugera convenable, pour être livrés, aux meilleurs termes qu'il se pourra, aux incendiés.

5° Qu'il soit recommandé à la corporation de passer un règlement par lequel seront enjointes les précautions à prendre à l'avenir dans la construction des maisons de pierre ou de briques, ainsi que la manière de couvrir les toitures de matériaux incombustibles, afin de se mettre autant que possible à l'abri de la propagation des incendies.

6° Que, dans l'opinion de ce comité, il serait impraticable de forcer les propriétaires à construire leurs maisons en brique ou en pierre, mais que tous ceux qui bâtiront en bois sur la rue devront latisser l'extérieur de leurs maisons, lequel lattage devra être recouvert de mortier à une épaisseur d'au moins un pouce, ou les peindre et les sabler.

7° Que ce comité recommande à la corporation de passer un règlement à l'effet de défendre à l'avenir et dès à présent l'usage du bardeau ainsi que celui des doubles couvertures en planches dans les limites de la cité, et aussi d'ordonner qu'à l'expiration de dix ans, toutes maisons, hangars et bâtisses quelconques, situés dans les mêmes limites, devraient être couverts de matériaux incombustibles.

8° Que ce comité accordera à la corporation, pour les dépenses nécessitées par l'élargissement des rues et les matériaux dont il est question plus haut, une aide pécuniaire à prendre sur les fonds qui pourront demeurer à la disposition du comité après qu'il aura été pourvu aux autres besoins des incendies.

9° Que ce comité dans la distribution des secours aux incendiés du 28 mai, accordera aux plus nécessiteux d'entre eux une somme de—pour cent, sur la valeur estimée des bâtiments consommés, suivant le livre des dernières cotisations, sur preuve, par le propriétaire, que tels bâtiments ont été reconstruits de matériaux incombustibles avant le 1er décembre 1845.

10° Que cette prime ne sera pas accordée à ceux des propriétaires qui auront recouvert quelque assurance sur leurs maisons, excepté dans le cas de malheur ou de détresse extraordinaire.

Sur motion de l'honorable W. Walker, secondé par l'honorable J. Neilson,

Résolu, Qu'une somme de £25 soit mise à la disposition du sous-comité de correspondance pour défrayer les impressions, ports des lettres et autres dépenses casuelles.

Le comité nommé à l'assemblée préliminaire du soir du 28 mai dernier pour distribuer du pain aux incendiés, a fait rapport qu'il avait encouru pour cet objet une dépense de £49 3 6, et le paiement de cette somme a été ordonné.

Le comité s'est alors ajourné.

E. L. MONTIZAMBERT.

HOTEL DE VILLE.

Québec, 10 juin 1845.

Monsieur,—C'est pour moi un nouveau plaisir que d'être chargé par le conseil de ville de Québec, après l'avoir été par les citoyens, de vous transmettre une résolution dont les termes n'expriment qu'imparfaitement la reconnaissance publique, que vous avez si bien méritée; vous et les troupes sous vos ordres, en venant généreusement au secours des habitants en proie au vaste incendie qui les a désolés le 28 mai dernier.

Je ne pourrais que répéter ici l'expression de la gratitude dont j'étais pénétré lorsque je vous transmis les remerciements des citoyens de Québec, gratitude que je conserverai toute ma vie. Toujours présent, comme premier magistrat de la cité, sur le théâtre du désastre, personne plus que moi ne peut rendre justice aux troupes employées dans cette occasion. J'ajouterai qu'un pareil dévouement de la part du militaire ne peut que cimenter l'harmonie et la bienveillance qui doivent régner, et qui régnoient en effet, entre le citoyen et le soldat.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Général, avec les sentiments de la considération la plus distinguée,

Votre très-humble et Obéissant serviteur,

(Signé) E. CARON, Maire.

A Monsieur le Général Sir James Hope.

HOTEL DE VILLE.

Québec, 10 juin 1845.

A l'assemblée trimestrielle du conseil de ville du mois de juin, tenue le 6 du même mois, il a été, sur motion de l'honorable Louis Massue, secondé par Edouard Glackenmeyer, écuyer, unanimement,

Résolu,

Que le conseil de la corporation de cette ville saisit cette première occasion qu'il a de s'assembler depuis le désastreux incendie du 28 mai, pour présenter ses vifs remerciements à M. le général sir James Hope, commandant la division militaire de Québec, pour avoir permis aux troupes de la garnison de venir au secours des citoyens dans cette triste journée, et pour avoir bien voulu rester lui-même très-avant dans la nuit sur le lieu, et jusqu'à la fin du sinistre, afin de diriger plus efficacement les efforts du militaire pour arrêter le progrès des flammes : et qu'il soit prié de transmettre à tous les officiers, sous-officiers et soldats employés dans cette occasion, l'expression de la profonde reconnaissance du conseil pour le secours inappréciable qu'ils ont porté aux incendiés avec un courage, un sang-froid et une persévérance dont Québec conservera longtemps le souvenir ; et surtout pour s'être empressé de se rendre à la demande des autorités municipales d'opérer une coupure dans la gorge étroite où se termine le Palais, du côté de la Basse-Ville, afin d'isoler le foyer du feu, dont le reste de la ville aurait pu sans cela devenir la victime.

(L. S.)

Attesté,

F. X. GARNEAU,
Greffier de la cité.

Québec, 17 juin 1845.

Monsieur,—J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre et la résolution qui l'accompagne adoptée par le conseil de ville le 10 de ce mois. Cette résolution sera communiquée avec votre lettre aux officiers, sous-officiers et soldats employés à l'incendie du 28 mai.

Je vous prie d'avoir la bonté d'exprimer à l'honorable Louis Massue et aux messieurs qui composent le conseil la satisfaction qu'éprouvent les troupes d'avoir fait leur devoir dans ce jour désastreux.

Je dois particulièrement vous témoigner à vous même que chaque fois que je vous ai rencontré pendant les progrès de ce funeste événement, je vous ai toujours vu désireux de fournir aux troupes toute l'assistance possible, et j'attribue en grande partie la conservation de la Basse-Ville à la promptitude avec laquelle vous avez ordonné, vers la fin du jour, aux pompes à feu de se transporter aux quais aux madriers où elles ont rendu d'utiles services en isolant les piles brûlantes de madriers des propriétés voisines. Vous voudrez bien encore me permettre de vous assurer que je suis convaincu que personne n'aurait montré plus d'activité que vous dans l'exécution des devoirs nombreux et divers que vous avez eu à remplir dans cette occasion pour protéger les biens et la vie de vos concitoyens.

J'ai l'honneur de me souscrire, avec une grande considération,

J. A. Hope, M. Génl.

L'honorable Ed. Caron etc., etc., etc.

—Le *Mercury* fait mention de trois autres corps qui ont été retirés des ruines de St. Roch ces jours derniers : celui d'une jeune fille, de M. Saint-Michel, imprimeur, et un autre. Il dit aussi qu'il manque deux personnes : Mlle. Chouinard, de Kamouraska, qui était ici en visite, et Mme. veuve Morissette de St. Roch, qui a laissé cinq enfants dont le plus jeune n'est âgé que de six mois.—*Canadien*.

A M. F. GAILLARDET, éditeur du *Courrier des Etats-Unis*.

New-York, ce 12 juin 1845.

Monsieur,

« Le grand désastre, dont la ville de Québec vient d'être la victime, qui a jeté un grand nombre de ses habitants dans un état d'affreuse privation, et produit partout de profondes impressions de douleur, est de nature à émuvoir vivement la sensibilité humaine, et à exciter dans nos cœurs tous les sentiments de compassion qu'inspire la charité chrétienne. Aussi, nous prenons tous une grande part à l'affliction de nos frères infortunés, et, dans les dignes représentants de notre population française de New-York, nous leur avons déjà tendu une main secourable. A la première nouvelle de la grande calamité qui me fournit l'occasion de vous adresser ces lignes, nos fidèles de Saint-Vincent-de-Paul ont également senti le besoin de remplir la mission de charité que leur impose la foi qu'ils professent ; et, j'en ai la douce espérance, ils se montreront dignes de leur glorieux patron. Les sacrifices qu'ils ont faits, et qu'ils font encore pour le soutien de leur église et des bonnes œuvres qui s'y rattachent, ne leur permettront peut-être pas de proportionner leurs offrandes, à leurs désirs, mais ils les feront avec spontanéité et dans l'amour du bien.

« C'est à cet effet, que, me faisant l'interprète de mes paroissiens, j'ai annoncé à l'église Saint-Vincent-de-Paul, que le produit de la quête qui aura lieu dimanche prochain, 15 juin, sera destiné à venir en aide à nos frères infortunés de Québec. Cette bonne œuvre sera remplie par le ministère charitable des dames de Saint-Vincent-de-Paul.

« Veuillez, M. le rédacteur, ajouter une nouvelle faveur à tant d'autres que vous m'avez déjà accordées, en donnant connaissance de cette annonce à vos nombreux lecteurs.

« Monsieur, etc.

L'abbé LAFONT.

“New-York.”
 “Monsieur,—Je me fais un plaisir de vous annoncer que M. le marquis de Talarue, pair de France, qui, comme vous le savez, visite en ce moment l'Amérique du Nord, répondant à l'appel que vous avez adressé à nos compatriotes, en faveur des victimes, si dignes d'intérêt, de l'incendie de Québec, m'a chargé de vous transmettre un check de 100 dollars, pour sa part de coopération à cette grande et belle œuvre de charité.

“Agréez, Monsieur, etc.”

“De N. EST.”



Solennité de St. Jean-Baptiste ; Translation solennelle des reliques de St. Zotique.—Départ de missionnaires pour la Rivière-Rouge.—Nouvelles d'Europe.

—La solennité de ST. JEAN-BAPTISTE a été célébrée, dimanche dernier, à la Cathédrale, avec beaucoup de pompe et d'édification. C'est Mgr. de Montréal qui a fait l'office du matin et du soir. Mgr. Gaulin n'est arrivé que pour la translation des reliques. A la messe les chefs de la tempérance avaient présenté un magnifique pain-béni, à six étages, représentant trois colonnes placées en trépied et supportant une couronne. Le nombre des communions a été considérable. Pas moins de mille membres de la tempérance se sont approchés de la Table Sainte, dans la matinée.

La translation des reliques de St. Zotique a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, dans l'après-dîner, à la suite des vêpres. Le concours était immense. Outre NN. SS. les évêques de Montréal et de Kingston, plusieurs prêtres du séminaire, du collège et des paroisses voisines de la ville, assistaient à la cérémonie. La procession s'est faite avec toute la pompe et la solennité possible. Il est consolant de pouvoir dire aussi que tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et d'édification. Malgré la foule immense qui s'y pressait, nous n'y avons pas remarqué le moindre trouble.

Quoique notre intention ne soit pas d'entrer dans le détail de cette imposante cérémonie, cependant comme le reliquaire, qui renferme les précieux restes de St. Zotique, est d'un genre tout nouveau pour ce pays, nous ne devons pas omettre d'en dire quelques mots. Le reliquaire dont nous parlons n'est rien autre chose que la représentation d'un martyr que le glaive du bourreau a mis à mort. Pour frapper davantage les sens, dans les vieux pays catholiques et surtout à Rome, on a eu l'ingénieuse pensée de faire imiter, en cire, le corps du martyr dont on possède les reliques pour les y renfermer. C'est une de ces imitations que M. Hudon, V.-G., a apportée de Rome avec les reliques de St. Zotique, et dont on a fait la translation solennelle, dimanche dernier, à la cathédrale. Les précieux restes de ce martyr sont renfermés dans des fioles de cristal et déposés dans les membres de cire, qui représentent le Saint. Cette représentation, d'une perfection étonnante, est richement vêtue et couchée sur un coussin de velours cramoisi, la tête appuyée sur un oreiller de même étoffe. Il semble voir un de ces généreux chrétiens de la primitive Eglise qui vient de sceller sa foi de son sang et de remporter la couronne du martyre. L'illusion est si parfaite, qu'on ne peut le considérer sans se sentir attendri et sans émotion.

Hier matin, ce dépôt sacré a été placé dans une chaise préparée à cet effet et déposé sous l'autel de l'Archiconfrérie où il est maintenant exposé à la vénération des fidèles. Il est aisé de comprendre, que ce n'est point l'image de cire, qui mérite et obtient notre respect et notre vénération, mais la dépouille mortelle du Saint qui y est renfermée. Ce chef-d'œuvre de l'art n'y est pourtant point inutile. Il a l'avantage de toucher et d'attendrir le cœur et de le disposer à réfléchir sérieusement sur les vertus héroïques qui sont les martyrs. C'est en quelque sorte un livre de méditation à la portée de tous ceux qui peuvent seulement ouvrir les yeux et regarder. Voilà comme l'Eglise, tout en prenant les précautions convenables pour prévenir ses enfants contre les erreurs et contre les abus, ne laisse perdre aucun moyen de les édifier et de les porter à la vertu.

—Deux nouveaux missionnaires sont partis aujourd'hui pour la Rivière-Rouge. Ce sont le Révd. Père Aubert et le frère Taché. Ils sont tous deux de l'ordre des Oblats de Marie. Le dernier n'est encore que sous-diacre. Ils se proposent d'y établir une maison de leur ordre. Ce sera le quatrième établissement de ces religieux, depuis leur arrivée en Canada, en 1841. Ce secours sera d'autant plus consolant pour Mgr. de Juliopolis que le besoin de missionnaires parmi les sauvages se fait grandement sentir.

Les Héroïnes, qui sont parties l'an dernier pour aller fonder une communauté de religieuses dans ces terres lointaines, vont aussi recevoir du renfort. Deux postulantes et une fille de service profitent du canot qui conduit les deux

missionnaires Oblats et sont partis avec eux pour aller rejoindre leurs devancières. Ce sera un bien précieux secours pour la nouvelle communauté qui jusqu'à présent, dit-on, n'a pu se procurer une seule personne parmi les mérites, pour les soulager. Il est consolant pour la religion et pour l'humanité de voir le zèle et l'empressement avec lesquels on vole de toute part jusqu'aux régions les plus reculées, pour y porter les lumières et les bienfaits de la civilisation. Honneur donc à ceux qui se vouent si courageusement à une si noble tâche.

La malle d'Europe, partie le 4 de Liverpool, est arrivée samedi soir en cette ville. Nos journaux ne nous ont été délivrés que dimanche à 4 heures. Nous les avons parcourus rapidement et ils nous ont paru ne contenir aucune nouvelle de grande importance. Voici ce que nous y avons aperçu de plus remarquable. Le bill pour la dotation du collège de Maynooth a subi sa troisième lecture, après une discussion de trois jours. Malgré les efforts de l'opposition, le ministre Peel a eu encore une majorité de 133 voix, en faveur de cette mesure. Il paraît que le duc de Wellington est décidé aussi de la mener grand train, à la chambre des lords. Il s'est opposé avec énergie au retard qu'on voulait y apposer. Tout fait présumer qu'elle sera promptement conduite à une heureuse fin.

Les journaux d'Angleterre et de France se préoccupent fortement d'un événement inattendu et qui peut avoir d'assez grandes conséquences. Don Carlos a abdiqué en faveur de son fils le prince des Asturies. On prétend que ce jeune prince qui, comme on sait, est à Bourges, où son père est retenu comme prisonnier, par le gouvernement français, a déjà demandé ses passeports, comme sujet de la jeune reine d'Espagne Isabelle II. On suppose que Don Carlos ne s'est déterminé à cette abdication, que dans la vue de faciliter une alliance entre son fils, le jeune prince des Asturies, et la jeune reine d'Espagne.

Il paraît que l'empereur du Maroc, Abderrahman, se montre peu reconnaissant envers le gouvernement français qui avait porté la générosité jusqu'à payer les frais de la guerre après les célèbres victoires d'Isly, de Tanger et de Mogador. Il refuse, dit-on, de ratifier le traité que le général Delarue avait négocié avec lui, au nom de la France. Cette nouvelle a causé beaucoup d'effervescence parmi les députés français.

CANADA.

—Le *Telegraph* de Woodstock (Nouveau-Brunswick) dit qu'on a reçu en cet endroit la nouvelle qu'un colporteur du nom de M^r Coire a été volé et assassiné, près de la Rivière du Loup, par un Français chez qui le malheureux s'était logé pour la nuit. Le meurtrier n'avait pas été pris.

Amérique centrale.—On a des nouvelles de Balise (Honduras) par la voie de la Havane et de la Nouvelle-Orléans, jusqu'au 20 mai. Le roi des Mosquitos, enfant de dix ans, fut baptisé, confirmé et sacré le 7 mai, avec beaucoup de pompe et de solennité, par l'évêque de la Jamaïque. Un journal donne à entendre que l'Angleterre, en érigeant ces sauvages en nation indépendante, a un but secret ; celui de faire servir leur pays à l'ouverture d'un canal pour les vaisseaux à travers l'isthme, afin d'avoir une route plus courte aux Indes.

Toutes les provinces de l'Amérique centrale, excepté celle de Guatemala, étaient encore en proie aux dissensions intestines. Les troupes de San-Salvador marchaient sur le Honduras.

Canadien.

Voyage découverte au nord l'Amérique.—L'ordre général qui suit a été publié par le ministre de la marine des Etats-Unis :

Ordre général.—On a reçu à ce département l'information que les navires de Sa Majesté Britannique l'*Erèbe* et la *Terreur* vont de nouveau tenter le passage du nord-ouest par mer de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique. Conformément au désir du gouvernement britannique, communiqué par le ministre de Sa Majesté à Washington, et afin de manifester l'intérêt que le gouvernement des Etats-Unis prend à cet effort pour reculer les limites des connaissances humaines, tous officiers au service naval des Etats-Unis sont autorisés et il leur est enjoint de donner toute l'assistance en leur pouvoir, en cas de besoin, aux commandants de ces navires, pour l'avancement des objets de l'expédition.

GEORGE BANCROFT.

Idem.

Département de la marine, 11 juin 1845.

Quelle sera la population des Etats-Unis dans cinquante ans ?—Un journal de Philadelphie dit :

On estime que, calculée au plus bas, la population des Etats-Unis montera à plus de cent millions dans cinquante ans."

A quoi un autre journal répond :

“Nous serions étonnés de voir ce résultat : cependant il est possible. Nous annexerons, cela va sans dire, le Texas et nous absorberons l'Orégon ; nous prendrons la Californie et conquèrerons le Mexique ; les Cumanches, les Têtes-Plates, les Sioux et les Pieds-noirs seront des nôtres ; au nord, le Canada, de l'est à l'ouest, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le Labrador, les Esquimaux, et toutes les peuplades connues jusqu'au pôle, nous

appartiendront également; au sud nous nous serons approprié le Venezuela, la Bolivie, l'Equateur, le Pérou, le Chili, le Brésil, le Paraguay, la Banda Orientale, Buenos-Ayres, et jusqu'à la Patagonie et la Terre-de-Feu: avec cela et toutes les îles connues et inconnues que nous aurons annexées, nous pourrions arriver à cent millions."

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ITALIE.

—Le *Diario* annonce la mort de S. E. le cardinal Louis del Drago. Il était né à Rome, le 20 juin 1776. Réserve *in pectore* dans le consistoire du 30 septembre 1831, il avait été proclamé cardinal par Sa Sainteté Grégoire XVI, dans le consistoire du 2 juillet 1832.

—Une activité extraordinaire régnait en ce moment parmi les corporations religieuses de l'Italie; toutes s'occupent à l'envi l'une de l'autre de grands travaux littéraires. Le père général des Jésuites fait continuer les recherches relatives à l'histoire de son ordre, pendant que les Jésuites en Belgique poursuivent avec zèle, et d'après ses instructions, la publication de l'œuvre immense intitulée *Acta Sanctorum*. Les Franciscains se livrent à des travaux non moins importants. On connaît les nombreux trésors d'érudition que renferment les annales de l'Ordre de Saint-François, de Wardings, continuées par de Luc, Pissari et Michelesi. Vingt-un volumes de cet important ouvrage sont publiés en ce moment, et comme les missions de l'Ordre s'étendent sur la terre entière, cette œuvre embrassera, pour ainsi dire, l'histoire du monde. Le dernier volume, qui vient de paraître, est d'autant plus intéressant qu'il décrit les travaux des missionnaires franciscains en Chine, en Cochinchine et dans le royaume de Siam, et qu'à de profondes recherches historiques se mêle tout l'intérêt qui s'attache en ce moment au céleste Empire.

Impartial du Rhin.

—On écrit de Rome:

"Je vous envoie un document qui me semble intéressant dans les circonstances actuelles. C'est la lettre des remerciements adressée à lord Stanley, ministre des colonies en Angleterre, par les Maltais, qui ont enfin obtenu la permission d'avoir dans les îles un pensionnat dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Cette lettre a été imprimée à Malte, en anglais et en italien. Au 15 avril elle était déjà couverte de près de 4,000 signatures. Dans ce nombre on comptait tout ce que l'île renferme de personnes notables et distinguées."

Voici cette pièce, que nous traduisons sur un exemplaire italien: elle est en effet fort intéressante, et nous n'avons besoin de l'accompagner d'aucun commentaire:

"Au très honorable lord Stanley, secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique au département des colonies.

"Ayant appris par une voie sûre que vous aviez bien voulu approuver l'érection, dans notre île, d'un collège dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, nous membres du clergé, pères de famille et autres habitants de Malte, nous nous empressons de témoigner à Votre Seigneurie notre sincère gratitude pour une telle faveur. En nous acquittant de ce devoir, nous sommes heureux de penser que c'est à la bienveillance éclairée d'un ministre anglais que nous devons l'inappréciable avantage de pouvoir remettre aux mains des Pères de la Compagnie de Jésus l'éducation de nos enfants, avantage dont l'expérience a fait apprécier les heureux résultats et à nos ancêtres et à nos parents eux-mêmes qui ont placé ces îles sous le gouvernement paternel de la Grande-Bretagne.

"Convaincu, comme nous le sommes, que la félicité des nations aussi bien que celle des individus dépend essentiellement d'une éducation fondée sur les principes de la religion, nous avons vu avec bonheur les habitants de Malte faire éclater la plus vive satisfaction au moment où ils ont appris que Votre Seigneurie, accédant à nos desirs, nous a procuré l'avantage de pouvoir confier notre jeune génération à des Pères qui nous inspirent une entière confiance par l'intégrité de leurs mœurs, leur savoir et leur zèle pour la religion.

"Nous retirons encore de cette mesure un autre avantage, celui de voir nos enfants, formés dès le bas âge par ces maîtres expérimentés, devenir, nous avons lieu de l'espérer, de plus en plus capables de suivre avec succès les cours de l'Université, quand le temps en sera venu, et de recueillir ainsi tous les fruits que ne manquent pas de produire les soins et les efforts des respectables professeurs de cette Compagnie.

"Oh! combien de pères de famille vont bénir le nom de Votre Seigneurie, qui leur procure la consolation de voir leurs enfants élevés au sein de la patrie, sous leurs yeux, sans être désormais obligés de les envoyer hors de leur pays, en si grand nombre et avec d'énormes dépenses, pour y recevoir une éducation étrangère!

"Nous ne voulons pas abuser plus longtemps de l'attention de votre Seigneurie, dont les moments sont d'ailleurs si précieux, et nous finissons en déclarant que nous regardons cette bienveillante condescendance à nos desirs comme un nouveau lien qui unit les affections des Maltais au trône de la Grande-Bretagne; et comme nous sommes principalement redevables de cette signalée faveur à Votre Seigneurie, nous la supplions de nouveau de vouloir bien en recevoir nos sincères et bien vifs remerciements.

Malte, 29 mars 1845.

FRANCE.

Univers.

—Parmi les consolations qu'a reçues l'Eglise, ces jours derniers, nous citerons une cérémonie singulièrement touchante qui a eu lieu le Samedi-

Saint, dans la chapelle des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu. M. l'abbé Ratignone, toujours zélé pour la conversion de ses anciens co-religieux, et qui en a déjà baptisé une quarantaine, a encore administré samedi, le sacrement de la régénération à deux membres de la religion juudaïque.

L'un d'eux est un négociant français; l'autre est un jeune étranger qui demeure momentanément dans la maison de santé des Hospitaliers, et qui est doué des qualités les plus distinguées; il a eu pour parrain M. le prince de Berghes Saint-Winox, et madame la marquise douairière de Coislin, pour marraine.

—Les Frères des Ecoles chrétiennes, jaloux de contribuer à faire louer Dieu par les enfants sourds et muets, qu'ils ne peuvent avoir à leurs écoles, ont conçu le dessein d'utiliser le magnifique établissement qu'ils possèdent à Saint-Etienne (Loire); ils viennent d'y établir, à cet effet, une école spécialement consacrée à l'éducation de ces enfants.

Nous ne saurions trop louer les bons Frères des nouveaux sacrifices qu'ils s'imposent, afin de pourvoir aux besoins intellectuels et moraux d'une classe d'enfants presque généralement délaissée.

Dieu seul peut dignement récompenser ces pieux instituteurs de tant de dévouement, de tant de zèle et de charité.

Ami de la Religion.

—Une cérémonie bien consolante pour la religion a eu lieu dernièrement à la chapelle Nazareth de Toulouse. Une personne protestante et sa fille ont abjuré l'hérésie pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique. Ces conversions ont eu lieu par les soins des zélés missionnaires du Calvaire. Voilà la cinquième abjuration depuis environ deux mois.

Ami de la Religion.

—La *Gazette du Languedoc* annonce qu'un protestant vient de faire abjuration solennelle dans l'église du Calvaire, à Toulouse. Son recueillement et sa piété ont vivement édifié les nombreux fidèles qui étaient venus prendre part à sa joie et au triomphe de l'Eglise. Dieu s'est servi, pour le ramener à la vérité, de celle qu'il avait prise pour compagne de sa vie. Naguères, cette femme, éclatant aux cris impérieux de sa conscience, était rentrée dans le sein de la véritable Eglise; quelques jours après, sa fille, âgée de cinq ans environ, recevait le baptême; mais il manquait encore quelque chose à son bonheur. Ses ferventes prières ont été exaucées, et son mari, touché de la grâce, a embrassé cette religion dont il avait si longtemps méconnu l'excellence. C'est par les soins de M. l'abbé Fourquier que ce nouveau catholique a reçu l'instruction nécessaire pour la réception des sacrements, et c'est aussi ce zélé missionnaire qui a eu le bonheur de l'admettre dans le sein de l'Eglise.

TURQUIE.

—On lit dans la *Revue de Paris*:

"Les missionnaires catholiques expulsés de Géorgie par le gouvernement russe ont demandé à la Porte-Ottomane qu'elle leur permit de s'établir à Trébizonde, près de la frontière de Géorgie. Cette demande appuyée par notre ambassadeur a été très-favorablement accueillie par le gouvernement turc qui, du reste, n'a aucun motif de refuser une pareille autorisation. La seule crainte de déplaire au czar a empêché le devin d'accorder instantanément le firman nécessaire pour leur installation; il a dû auparavant sonder les dispositions de M. Titoff, ambassadeur russe, et savoir si l'on tolérerait à Pétersbourg la présence sur les frontières russes des missionnaires qui ont désobéi aux ordres de l'empereur, et qui ont osé résister au despotisme religieux auquel il veut soumettre toutes les provinces de son empire.

CHINE.

Chine.—Plusieurs journaux rapportent sur la foi d'une lettre écrite de Canton, qu'une des clauses du traité conclu entre les Français et les Chinois porte que les Missionnaires catholiques pourront circuler par tout l'empire, pourvu qu'ils prennent le costume du pays, et que les Chinois auront toute liberté d'embrasser le christianisme.

Nous avons vu dans les journaux français la copie du traité conclu entre la France et la Chine, et nous devons dire que nous n'avons point vu la clause en question. Il est vrai que l'ambassadeur français a témoigné pour l'intérêt de la religion plus de zèle que n'en ont montré les ambassadeurs anglais et américain. Des observations énergiques ont été faites au gouvernement chinois au sujet des persécutions dirigées contre les Chrétiens, et il y a tout lieu de croire que les Missionnaires, catholiques et autres, pourront prêcher avec une liberté qu'ils n'avaient point par le passé; mais rien ne donne lieu de croire que cela ait été l'objet d'un article spécial du traité.

AMÉRIQUE.

Cincinnati.—Le catholicisme, qui a fait de si grands progrès à Cincinnati, depuis quelques années, gagne également du terrain dans les différentes parties de l'Etat de l'Ohio. A Circleville des Catholiques ont élevé une nouvelle église qui est maintenant terminée. Une autre église est en construction à Coton. A Cheveland et à Chillicothe les Catholiques ont acheté de très-beaux terrains où vont bientôt s'élever de nouvelles églises réclamées par l'accroissement de la population catholique.

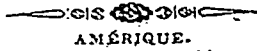
Propagateur Catholique.

Diocèse de Chicago.—Les travaux du Clergé sont accompagnés d'abondantes bénédictions dans ce nouveau diocèse. Pendant la Semaine-Sainte l'Evêque a donné une retraite qui a été religieusement suivie par tous les catholiques. Plus de mille personnes ont approché de la table sainte le Dimanche de Pâques; et un grand nombre d'autres avaient déjà rempli ce devoir le Jeudi-Saint. Le Dimanche de la Quasimode, cent-treize personnes ont reçu la Confirmation dans la cathédrale de Chicago.

Idem.

Mexique.—Tandis que le Mexique ne sort des horreurs de la guerre civile, que pour se trouver menacé d'une guerre étrangère, la religion continue

dans ce pays à accomplir ses salutaires et pacifiques conquêtes. Les Sœurs de la charité qui étaient parties d'Espagne pour le Mexique l'année dernière, comptent déjà un nombreux noviciat à Mexico; elles ont plusieurs écoles, et on devait leur confier un hôpital. Dès leur arrivée, l'accueil presque triomphal qu'on leur avait fait, prouvait combien les Mexicains, malgré les vices qu'on leur reproche, tiennent encore à la foi, et savent apprécier l'héroïsme du dévouement religieux. Depuis lors une maison de Lazaristes a été également établie à Mexico, et les membres de cette maison, quoiqu'Espagnols de naissance, n'en sont pas moins protégés par le gouvernement, aimés et vénérés par tous. *Idem.*



AMÉRIQUE.

Encore un incendie de Pittsburg.—Au départ du dernier courrier, un nouvel incendie venait d'éclater à Pittsburg, dans de vastes écuries qui avaient été complètement détruites. De là, le feu s'était propagé dans une distillerie, dans cinq grands édifices, et dans un assez grand nombre de maisons en bois. On ne s'en était pas encore rendu maître. *Courr. des Etats-U.*

Incendie du Musée de Philadelphie.—Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'élégant édifice qui servait de bibliothèque et de musée à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville, est devenu la proie des flammes. Le feu s'est déclaré au-dessous de la galerie des statues qui a été complètement détruite avec tout ce qu'elle contenait. Les flammes se sont ensuite propagées dans les galeries de tableaux et la bibliothèque. Celle-ci qui avait été donnée presque toute entière par Joseph Bonaparte, put être sauvée, mais non sans avoir été considérablement avariée. La plupart des tableaux furent aussi enlevés à tems, mais on a à regretter la perte de plusieurs œuvres remarquables, et notamment celle de la Fille Romaine de Murillo. *Idem.*

Atelier de Reliure.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue St. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —
Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI —
Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

VIN DE CHOIX.

À VENDRE, ARGENT COMPTANT.

2 doz. Madère Viné 1829	à 45s.
2 do do do 1836	à 30s.
6 do Sherry do 1839	à 30s.
3 do Golddo do 1840	à 25s.
12 do Oporto do 1840	à 22s. 6d.
12 doz bouteilles de Biere Bridge's London	à 7s. 6d.
10 do Chopines do do	à 5s. 6d.

— AUSSI —

Une Couchette en Fer avec Rideaux, Mattelas, Couvertes et Tapis de toile complète \$30.

Chez M. PERREAULT, No. 25, Rue St. Gabriel, Bureau de l'Agence.

O. BEUCHEMIN,

RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

Bureau de l'Adjudant Général des Milices, }
Montréal, 6 juin 1845. }

ORDRE GÉNÉRAL.

L'ORGANISATION de la Milice du Bas-Canada étant maintenant pendante, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dispenser de la Revue Annuelle d'icelle. Les Officiers Commandant les différens Bataillons et Compagnies du Corps sont, par conséquent, exemptés de remplir ce devoir le 29 juin, courant.

Par Ordre,

A. GUGY,
Adjudant Général.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAITRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ÉCOLE-MODÈLE. S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

PROSPECTUS

DE LA PUBLICATION D'UNE NOUVELLE

Carte Géographique

DU

CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c,

PAR

JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangemens pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle de CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Édouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Maradamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES par l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 0d.
Chaque insertion subséquente, 7/10
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 0d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 6d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} PRÊTES.